

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 24 JUIN 2025**

---

Le 24 juin 2025 à 11 heures 30,

Les actionnaires de la société APRR, ci-après la "Société" société anonyme au capital de 33 911 446,80 euros divisé en 113 038 156 actions, entièrement libérées, dont le siège social est à Saint Apollinaire (21850), 36, rue du Docteur Schmitt, immatriculée sous le numéro 016 250 029 RCS Dijon,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société Eiffage, 3/7 place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay sur convocation du Conseil d'administration et en visioconférence.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Camille Bonenfant-Jeanneney, Présidente du Conseil d'administration, préside la séance.  
Christian Cassayre, représentant la société Eiffarie, et Vincent Portal-Barrault, participant à la réunion et acceptant cette fonction, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.  
Christian Ambrun est désigné comme secrétaire de séance.

L'assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Marc de Villartay et Olivier Thireau, Commissaires aux comptes et commissaires à la durabilité, régulièrement convoqués, sont présents.

Assistent également :

- Marie Amet Hermès, administratrice ;
- Sonia Chevalier, administratrice ;
- Anne-Valérie, Cornuault Goulard, administratrice ;
- Thomas Griffon, administrateur ;
- Karim Mourad, administrateur ;
- Hugh Wehby, administrateur ;
- Guillaume Hérent, Directeur général ;
- Bruno de Clercq, Directeur Financier ;
- Sirazoudine Nour Directeur des Ressources Humaines ;
- Jérôme Gramain, représentant du Comité Social et Économique Central ;
- Yves Marie, représentant du Comité Social et Économique Central ;
- Guillaume Tailee, représentant du Comité Social et Économique Central ;
- Xavier Ombrédanne, Eiffage ;

Sont absents, invités et excusés :

- Sandrine Chinzi, Directrice des infrastructures de transport ;
- Xavier Zott, représentant du Comité Social et Économique Central ;
- Olivier Bevilacqua, représentant du Comité Social et Économique Central ;

Puis, la Présidente indique au bureau mettre à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes et aux représentants du Comité Social Économique Central ;
- L'inventaire, les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport de gouvernement d'entreprise ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidente précise à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport de gouvernement d'entreprise, les rapports des Commissaires aux comptes et le projet des résolutions, ont été tenus à la disposition des actionnaires et du Comité Social Économique Central dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Refonte des statuts
4. Mandat de l'administrateur représentant les salariés
5. Pouvoir pour formalités

Camille Bonenfant-Jeanneney indique que les termes du rapport de gestion ont été arrêtés lors de ce même Conseil d'administration. Il est convenu de ne pas donner lecture des rapports.

Les Commissaires aux comptes indiquent que les comptes sociaux et consolidés n'ont pas fait l'objet d'observation particulière et qu'ils ont été certifiés sans réserve.

La Présidente déclare alors la discussion ouverte.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la Présidente soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **Résolution**

#### ***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à 1 259 769 665,88 euros, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration.

En conséquence, elle décide que :

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élevant à	1 259 769 665, 88 €
Augmenté du report à nouveau précédent de	838 448, 42 €
Formant un total de	1 260 608 114, 30 €
Sera réparti comme suit :	
- Distribution aux 113 038156 actions d'un dividende global de 11,15 € par action	1 260 375 439,40 €
- Prélèvement pour être reportée à nouveau de la somme de	232 674, 90 €
<b>Total</b>	<b>1 260 608 114, 30 €</b>

Le dividende net total est fixé à 11,15 euros par action.

Compte tenu des acomptes de 6,24 euros et de 4,91 euros par action versés le 29 août 2024 et le 28 février 2025 sur décision des Conseils d'administration du 27 août 2024 et du 25 février 2025, aucun solde ne sera versé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

2023		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		9,32 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		1 053 515 613,92 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
2022		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		8,13 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		919 000 208,28 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-
2021		
Nombre d'actions	113 038 156	
Dividende unitaire		7,06 €
Revenus éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		798 049 381,36 €
Revenus non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du CGI		-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution**  
***Ratification de la cooptation d'administrateurs***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport de gouvernement d'entreprise ratifie les nominations faites à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 18 décembre 2024 et du 25 février 2025 :

De Hugh Wehby, en remplacement de Graeme Bevans, démissionnaire,  
Demeurant 55 Kallaroo Road Riverview NSW 2066 (Australie)

De Camille Bonenfant-Jeanneney en remplacement de Philippe Nourry,  
Demeurant 36 rue du Docteur Schmitt à Saint Apollinaire - 21850 (France)

De Marie Amet-Hermes en remplacement d'Amber Beattie,  
Demeurant 37 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, (Luxembourg)

En qualité d'administrateurs de la Société pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution**  
***Refonte des statuts***

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier les statuts tels que proposés par le Conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution**  
***Mandat de l'administrateur représentant les salariés***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la désignation de Thomas Griffon né le 4 juin 1980 par le Comité Social et Économique Central de la Société en qualité d'administrateur représentant les salariés intervenu le 20 juin 2025.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat de Thomas Griffon aura une durée de trois (3) ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2028 à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution**  
***Pouvoirs pour les formalités***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par la Présidente  
Camille Bonenfant-Jeanneney



# COMPTES SOCIAUX

## 2024

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES</b>	<b>6</b>
<b>1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	<b>6</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>6</b>
2.1. Immobilisations incorporelles	6
2.2. Immobilisations corporelles	6
2.3. Subventions d'investissement	8
2.4. Immobilisations financières	8
2.5. Stocks	8
2.6. Créances	8
2.7. Valeurs mobilières de placement	8
2.8. Autres fonds propres	8
2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères	9
2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement	9
2.11. Dettes indexées	9
2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés	9
2.13. Entretien des infrastructures	10
2.14. Risques financiers	10
2.15. Opérations de couverture	10
2.16. Unité de compte	10
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>11</b>
3.1 Immobilisations incorporelles	11
3.2 Immobilisations corporelles	11
3.3 Immobilisations financières	12
3.4 Clients et comptes rattachés	12
3.5 Autres créances et comptes de régularisation	13
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	13
3.7 Capitaux propres	13
3.8 Autres fonds propres	14
3.9 Provisions pour risques et charges	14
3.10 Emprunts et dettes financières	15
3.11 Autres dettes et comptes de régularisation	16

<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>17</b>
4.1	Chiffre d'affaires	17
4.2	Achats et charges externes	17
4.3	Charges de personnel	17
4.4	Autres produits et charges (nets) d'exploitation	18
4.5	Impôts et taxes	18
4.6	Dotations aux amortissements et aux provisions	18
4.7	Résultat financier	18
4.8	Résultat exceptionnel	19
4.9	Impôt sur les sociétés	19
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>19</b>
5.1.	Intégration fiscale et consolidation comptable	19
5.2.	Indicateurs comptables et financiers	20
5.3.	Rémunération des organes de direction	20
5.4.	Litiges	20
5.5	Engagements hors bilan	20
5.6	Eléments concernant les parties liées et les participations	21
<b>6.</b>	<b>LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</b>	<b>21</b>

## ETATS DE SYNTHESE

### BILAN

ACTIF			
(en millions d'euros)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	3.1	99,9	98,6
immobilisation corporelle du domaine propre	3.2	9,1	
Immobilisations corporelles			
- Domaine concédé	3.2	13 736,3	13 595,7
- Amortissements	3.2	(9 033,2)	(8 641,5)
Immobilisations financières	3.3	2 892,8	2 751,2
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>7 704,8</b>	<b>7 804,0</b>
Stocks		5,7	6,1
Clients et comptes rattachés	3.4	148,9	141,5
Autres créances et comptes de régularisation	3.5	364,8	323,9
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.6	1 976,7	1 365,1
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 496,1</b>	<b>1 836,6</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 200,9</b>	<b>9 640,6</b>

  

PASSIF			
(en millions d'euros)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Capital		33,9	33,9
Primes et réserves		3,7	3,7
Report à nouveau		0,8	0,5
Acompte sur dividendes		(705,4)	(497,4)
Résultat		1 259,8	1 053,9
Subventions d'investissement		54,1	56,1
Provisions réglementées		65,1	69,7
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.7</b>	<b>712,1</b>	<b>720,4</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>3.8</b>	<b>164,7</b>	<b>164,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.9</b>	<b>106,2</b>	<b>96,1</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	8 784,2	8 150,1
Fournisseurs et comptes rattachés		73,5	71,7
Autres dettes et comptes de régularisation	3.11	360,3	437,6
<b>Total dettes</b>		<b>9 218,0</b>	<b>8 659,3</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 200,9</b>	<b>9 640,6</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>2 277,8</b>	<b>2 192,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1 131,8)</b>	<b>(951,3)</b>
Achats et charges externes	4.2	(218,4)	(209,6)
Charges de personnel	4.3	(181,6)	(170,4)
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	4.4	56,5	50,4
Impôts et taxes	4.5	(301,7)	(202,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	(486,6)	(419,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 146,0</b>	<b>1 240,7</b>
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,9	0,5
Résultat financier	4.7	436,4	132,8
<b>Résultat courant</b>		<b>1 583,4</b>	<b>1 374,0</b>
Résultat exceptionnel	4.8	7,3	9,1
Participation des salariés		(20,4)	(22,1)
Impôt sur les sociétés	4.9	(310,4)	(307,1)
<b>Résultat net</b>		<b>1 259,8</b>	<b>1 053,9</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

---

Un nouveau plan d'investissement est entré en vigueur le 31 janvier 2023. Il permettra notamment des aménagements favorisant le covoiturage et les transports collectifs et l'adossement au réseau APRR d'une section de 17 kilomètres de l'autoroute A6 au sud de Paris. Ce plan, dont les investissements s'étaleront jusqu'à 2029, a donné lieu à une évolution de la loi tarifaire.

Le résultat 2024 a été affecté par la nouvelle taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

En outre, l'Autorité de régulation des transports (ART) a publié le 30 novembre 2024 son 3ème rapport sur l'économie générale des concessions autoroutières incluant une lettre d'observations d'APRR et AREA et portant sur les thèmes de la rentabilité des concessions autoroutières, le bon état de fin de concession et les investissements de seconde phase.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels de la Société APRR au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions du code de commerce.

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.2. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- Les immobilisations du domaine concédé :

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes concédées par l'Etat, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation

de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (couches de roulement, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les immobilisations non renouvelables proviennent des investissements initiaux et des investissements ultérieurs appelés « investissements complémentaires sur autoroutes en service ».

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts capitalisés et certaines charges directes affectées.

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ont été inscrites à l'actif en « immobilisations corporelles » et au passif en « autres fonds propres » pour la valeur des dits apports au jour du transfert. Ces apports seront restitués au concédant à l'issue de la concession.

#### - Les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charge d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé presque exclusivement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins-value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables » la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

L'amortissement de caducité n'est pas appliqué au composant « couches de roulement ». Ce dernier est amorti sur une durée de 12 ans.

Les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation et au bilan ils sont présentés à l'actif en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### - Provisions pour renouvellement

Conformément à la possibilité offerte par l'article 621-9 du PCG, la société constitue une provision pour renouvellement des biens renouvelables pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement : elle est portée au niveau de ce coût lors du renouvellement du bien). Elle fait l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

### **2.3. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

### **2.4. Immobilisations financières**

Les titres de participation des filiales et les créances rattachées sont inscrits à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sur la base de la situation nette comptable. L'estimation des flux futurs de trésorerie nécessite l'appréciation de l'expérience et de la performance historique, ainsi que l'ensemble des conditions économiques et contractuelles qui régiront l'activité opérationnelle sur la période résiduelle d'exploitation. Les réalisations effectives futures pourront par conséquent être différentes des estimations effectuées.

### **2.5. Stocks**

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

### **2.6. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

### **2.7. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **2.8. Autres fonds propres**

Certains apports en nature du concédant ont été inscrits à l'actif en "Immobilisations corporelles" et au passif en "Autres fonds propres" pour la valeur desdits apports au jour du transfert. Le poste « autres fonds propres » sera sorti du passif lors de la restitution des biens au concédant (cf. § 2.2).

## **2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change, les différences de conversion étant inscrites dans la rubrique « écart de conversion ». Le cas échéant les pertes latentes sont constatées en provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## **2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement**

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

En cas d'émission d'emprunt à un prix supérieur au prix de remboursement, l'écart est enregistré en "produits constatés d'avance" et étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

La méthode ainsi suivie aboutit à un résultat proche de l'amortissement des primes en fonction des intérêts courus dans la mesure où les emprunts sont remboursés in fine.

Conformément à la possibilité offerte par le PCG (art.212-11), les frais d'émission des emprunts, contractés à partir de 2012, sont répartis sur la durée de chaque emprunt.

## **2.11. Dettes indexées**

Les avances de l'Etat et emprunts indexés sont ajustés chaque année de l'incidence de l'indexation, la contrepartie étant inscrite dans la rubrique "Ecart d'indexation". Le cas échéant, les pertes latentes liées à l'indexation sont constatées en charge chaque année par la comptabilisation d'une provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## **2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés.**

La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation des engagements du Groupe en matière de départ en retraite constatés au passif du bilan est la méthode des unités de crédit projeté sur la base des salaires de fin de carrière. La méthode est conforme à la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables modifiée le 5 novembre 2021.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux en vigueur à la date de la clôture.

A ce titre, les engagements étant sur le plan conventionnel plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant l'âge de départ en retraite, le coût estimé de ceux-ci est réparti uniquement sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond.

Les écarts actuariels résultant de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière, sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime.

Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

### **2.13. Entretien des infrastructures**

Les dépenses d'entretien des infrastructures sont enregistrées au fur et à mesure de leur engagement en charges d'exploitation.

La société APRR a décidé de mettre en œuvre en 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants pour les dépenses de couches de roulement. Il est rappelé que ces dispositions n'ont pas été rendues obligatoires pour les entreprises concessionnaires de service public, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

### **2.14. Risques financiers**

La société APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et essentiellement en France. Elle supporte un risque de change limité sur les transactions qu'elle effectue.

Le financement externe d'APRR est libellé exclusivement en euros et il est assuré essentiellement en taux fixe. La Société n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse des taux.

### **2.15. Opérations de couverture**

La société APRR disposait d'un portefeuille d'instruments dérivés de taux d'intérêt. Les montants nominaux des opérations de couverture, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés.

Au 31 décembre 2024, la société ne dispose cependant plus d'instruments financiers dérivés.

### **2.16. Unité de compte**

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros sauf exceptions signalées.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31.12.2023	Acquisitions s Dotations	Cessions et reprises	Mises en service	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	250,1	4,4	(32,8)	56,5	278,2
Immobilisations en cours	57,4	20,3	0,0	(55,1)	22,6
Amortissement immobilisations incorporelles	(208,9)	(24,7)	32,8	0,0	(200,9)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>98,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>99,9</b>

#### 3.2. Immobilisations corporelles

##### Immobilisations du domaine concédé

La totalité du réseau concédé représente 1910 kilomètres environ au 31 décembre 2024, tous en service.

Valeurs brutes	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations de construction	12 453,5	12 272,7
Immobilisations d'exploitation et couches de roulement	1 120,6	1 102,6
Immobilisations en cours	162,2	220,4
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	<b>13 736,3</b>	<b>13 595,7</b>

Valeurs brutes	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Mises en service	31.12.2024
Immobilisations de construction	12 272,7	0,0	(1,6)	182,3	12 453,5
Couches de roulement	427,4	26,7	(30,6)	8,7	432,2
Immobilisations d'exploitation	675,1	11,5	(28,2)	30,0	688,4
Immobilisations en cours	220,4	164,3	0,0	(222,5)	162,2
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	<b>13 595,7</b>	<b>202,5</b>	<b>(60,5)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>13 736,3</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles du domaine concédé de l'année 2024 est essentiellement due à la réalisation du diffuseur de Chalon-Champforgeuil mis en service en 2024 et aux études sur A6 Nord dans le cadre du plan d'investissement mobilité.

Elle inclut 0,9 million d'euros d'intérêts capitalisés, contre 1,5 million d'euros en 2023.

##### Immobilisation du domaine propre

Une immobilisation est constatée à compter de 2024 correspondant au parking sécurisé poids lourd de Montbartier dans le Tarn-et-Garonne.

### Amortissement des immobilisations corporelles

<b>Amortissements</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises et cessions</b>	<b>31.12.2024</b>
Amortissements de caducité	(7 841,8)	(379,6)	1,2	(8 220,1)
Amortissements pour dépréciation des biens renouvelables	(799,7)	(72,2)	58,8	(813,1)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(8 641,5)</b>	<b>(451,9)</b>	<b>60,1</b>	<b>(9 033,2)</b>

### **3.3. Immobilisations financières**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Participations et créances rattachées	2 842,5	2 705,1
Prêts	6,6	6,1
Autres immobilisations financières	43,7	40,0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 892,8</b>	<b>2 751,2</b>

Le détail des participations et créances rattachées est donné au chapitre 6.

AREA Participation a versé 475 millions de dividendes en 2024. Ces versements n'ont pas justifié la constatation de dépréciation de la valeur des titres correspondants.

La part à plus d'un an des créances rattachées à des participations s'élève à 1 600 M€, dont 970 M€ pour AREA et 630 M€ pour ALIAE.

### **3.4. Clients et comptes rattachés**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Clients - Péages (abonnés)	89,3	81,6
Clients - Activités annexes	64,5	63,6
Dépréciation créances douteuses	(4,8)	(3,7)
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>148,9</b>	<b>141,5</b>

Les comptes clients et comptes rattachés sont tous d'une échéance inférieure à un an.

### 3.5. Autres créances et comptes de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Etat et autres organismes publics	59,7	54,5
Autres créances et produits à recevoir	181,9	152,2
Charges constatées d'avance (autres)	45,8	40,0
Charges à répartir	48,1	49,3
Écart d'indexation	29,2	27,9
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>364,8</b>	<b>323,9</b>

Les créances sur l'Etat et les autres organismes publics sont essentiellement constituées de subventions à recevoir, des créances de TVA et de dégrèvements de taxes à recevoir.

Les autres créances et produits à recevoir sont essentiellement constitués des créances sur les mandataires TIS, et du compte courant d'intégration fiscale avec la filiale AREA.

Les charges à répartir concernent des primes et frais d'émission d'emprunts.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement la redevance domaniale.

### 3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	1 541,3	797,5
Disponibilités	435,4	567,6
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 976,7</b>	<b>1 365,1</b>

### 3.7. Capitaux propres

Le capital est composé de 113 038 156 actions de 0,30 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Capitaux propres	31.12.2024	31.12.2023
Capital	33,9	33,9
Primes d'émission	0,3	0,3
Réserves	3,4	3,4
Report à nouveau	0,8	0,5
Acompte sur dividendes	(705,4)	(497,4)
Résultat	1 259,8	1 053,9
Subventions d'investissement	54,1	56,1
Provisions réglementées	65,1	69,7
<b>Capitaux propres</b>	<b>712,1</b>	<b>720,4</b>

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

## Variation des capitaux propres de l'exercice 2024

Capitaux propres (en millions d'euros)	31.12.2023	Affectation selon AG du 25.06.24	Sub.reçues moins reprise 2024	Provisions réglementées	Résultat 2024	31.12.2024
Capital	33,9					33,9
Prime d'émission	0,3					0,3
Réserve légale	3,4					3,4
Autres réserves	0,0					0,0
Report à nouveau	0,5	0,4				0,8
Acompte sur dividendes	(497,4)	497,4			(705,4)	(705,4)
Résultat 2024	0,0				1 259,8	1 259,8
Résultat 2023	1 053,9	(1 053,9)				0,0
Subventions d'investissement	56,1		(2,0)			54,1
Provisions réglementées	69,7			(4,6)		65,1
	<b>720,4</b>	<b>(556,1)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>554,4</b>	<b>712,1</b>

L'Assemblée Générale du 25 juin 2024 a constaté l'affectation du résultat 2023 de 1053,9 millions d'euros, augmenté du report à nouveau précédent de 0,5 million d'euros comme suit :

- distribution d'un dividende de 1 053,5 millions d'euros dont la totalité avait été versée sous forme d'acomptes en août 2023 et février 2024,
- affectation de 838 milliers d'euros au report à nouveau.

### 3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres inchangés sur la période, soit 164,7 millions d'euros, correspondent à des apports gratuits effectués par le concédant et évalués à leur valeur au jour du transfert.

### 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.2023	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise de l'exercice (provisions non utilisées)	31.12.2024
Provisions pour indemnités de fin de carrière	17,1	2,7	(1,9)	0,0	17,9
Provisions pour engagements assimilés	4,4	2,0	(2,1)		4,4
Provisions pour litiges	1,4	0,1	(0,2)	(0,6)	0,6
Provisions pour renouvellement	39,9	8,7	(3,4)		45,2
Provisions pour impôts et autres	5,4	3,9		(0,5)	8,9
Provisions pour risques swaps	0,0				0,0
Provisions pour indexation emprunts	17,0	1,3			18,3
Provisions pour indexation des avances	10,8	0,1			10,9
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>96,1</b>	<b>18,8</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>106,2</b>

### Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont les suivantes :

	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%
Taux de progression des salaires	3,25%	3,25%
Tables de mortalité hommes	TH 17-19	TH 17-19
Tables de mortalité femmes	TH 17-19	TH 17-19
Age de départ en retraite pour les cadres	65 ans	65 ans
Age de départ en retraite pour les autres	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés en application de la méthode du corridor s'élève à 2,2 M€.

### **3.10. Emprunts et dettes financières**

	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts CNA à taux fixe	17,5	22,8
Emprunts CNA à taux variable ou révisable (notamment au travers de swaps)	0,0	0,0
Emprunt BEI à taux fixe	0,0	0,0
Emprunt BEI à taux variable	0,0	0,0
Tirage sur la ligne de crédit revolving (RCF)	0,0	0,0
Crédit bancaires à taux variable (swappés en fixe)	0,0	0,0
Emprunts obligataires indexés sur l'inflation	118,3	117,0
Emprunts obligataires à taux fixe	7 800,0	7 800,0
Emprunts obligataires à taux variable	0,0	0,0
Emprunts obligataires à taux variable (swappés en fixe)	0,0	0,0
Avances de l'Etat à TML	22,5	22,4
Billets de trésorerie	651,0	50,0
Concours bancaires courants	0,2	0,1
Dettes rattachées aux participations et aux cautionnements recus	66,8	34,0
<b>sous-total</b>	<b>8 676,3</b>	<b>8 046,3</b>
Intérêts courus sur emprunts	107,8	103,8
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>8 784,2</b>	<b>8 150,1</b>

Une ligne de crédit revolving, d'une durée de 5 ans et prolongeable de 2 fois 1 année, et d'un montant de 2 000,0 millions d'euros, a été mise en place en février 2020.

Sur cette ligne de crédit revolving, aucun tirage ou remboursement n'a été effectué au cours de l'année 2024.

Les emprunts CNA remboursés au cours de l'année 2024 s'élèvent à 5 M€, tout comme en 2023.

Une émission obligataire de 500 M€ a été réalisée en au cours de l'exercice, au mois de mai, à taux fixe, et d'échéance janvier 2034.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2024 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 1,1 milliard d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Au 31 décembre 2024, l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la Société est le suivant :

	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
<b>Total</b>	<b>1 415,3</b>	<b>3 712,0</b>	<b>3 549,0</b>	<b>8 676,3</b>

Au 31 décembre 2024, le groupe APRR ne dispose de plus aucun instrument financier dérivé.

### **3.11. Autres dettes et comptes de régularisation**

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes sur immobilisations	59,7	87,6
Dettes fiscales et sociales	168,6	178,8
Produits constatés d'avance	33,6	41,8
Autres	98,4	129,4
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>360,3</b>	<b>437,6</b>

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les primes d'émission, les installations commerciales et les opérateurs télécom.

La ligne « autres » intègre le compte courant d'intégration fiscale avec la société Financière Eiffarie.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

	Année 2024	Année 2023
Péages	2 197,7	2 114,5
Redevances des installations commerciales	50,9	47,5
Locations des installations de télécommunication	8,1	8,6
Autres produits	21,1	21,4
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 277,8</b>	<b>2 192,0</b>

### 4.2. Achats et charges externes

	Année 2024	Année 2023
Energie, fournitures et pièces détachées	(26,2)	(25,2)
Entretien des infrastructures	(12,6)	(12,1)
Autres entretiens	(31,1)	(29,9)
Redevance domaniale	(79,4)	(74,6)
Autres charges externes	(69,0)	(67,7)
<b>Achats et charges externes</b>	<b>(218,4)</b>	<b>(209,6)</b>

### 4.3. Charges de personnel

#### a) Charges

	Année 2024	Année 2023
Salaires et traitements	(116,1)	(111,1)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(59,7)	(54,6)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(5,8)	(4,7)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(181,6)</b>	<b>(170,4)</b>

#### b) Effectifs moyens pondérés

	Année 2024	Année 2023
Cadres	428	416
Agents de maîtrise	1 329	1 302
Employés	581	613
<b>Total des effectifs</b>	<b>2 338</b>	<b>2 330</b>

#### 4.4. Autres produits et Charges (nets) d'exploitation

	Année 2024	Année 2023
Transfert de charges en immobilisations corporelles	26,8	24,2
Remboursement d'assurance	9,2	9,0
Autres	20,5	17,2
<b>Autres produits et charges (nets) d'exploitation</b>	<b>56,5</b>	<b>50,4</b>

#### 4.5. Impôts et taxes

	Année 2024	Année 2023
Taxe d'aménagement du territoire	(149,9)	(145,5)
Taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance	(95,5)	0,0
CET	(30,3)	(32,1)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(4,9)	(4,5)
Autres impôts et taxes	(21,2)	(20,8)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(301,7)</b>	<b>(202,8)</b>

#### 4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Année 2024	Année 2023
Amortissement de caducité	(379,5)	(361,2)
Amortissement des immobilisations renouvelables	(96,9)	(90,0)
Autres dotations nettes aux provisions	(10,1)	32,2
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(486,6)</b>	<b>(419,0)</b>

#### 4.7. Résultat financier

	Année 2024	Année 2023
Intérêts et charges d'indexation des emprunts	(136,0)	(127,1)
Intérêts intercalaires immobilisés	0,9	1,5
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(6,9)	(6,5)
Dividendes des filiales	485,1	182,1
Autres produits financiers / Produits indexation des emprunts	93,4	82,8
<b>Résultat financier</b>	<b>436,4</b>	<b>132,8</b>

Le montant des dividendes fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre 3.3.

Les autres produits financiers incluent notamment les intérêts reçus des entreprises liées pour 44,5 millions et présentés au chapitre 5.6.

#### 4.8. Résultat exceptionnel

	Année 2024	Année 2023
Plus-values et moins values de cession d'immobilisations	1,3	1,4
Amortissement des subventions d'investissement	5,0	4,6
Dotations aux amortissements et provisions (nettes)	1,0	1,1
Autres	0,0	2,0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>7,3</b>	<b>9,1</b>

#### 4.9. Impôt sur les sociétés

	Année 2024	Année 2023
Impôt courant	(310,4)	(307,1)
Autres	0,0	0,0
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(310,4)</b>	<b>(307,1)</b>

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.1. Intégration fiscale et consolidation comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend également les sociétés AREA Participation, Apollinaire Participation 2, AREA, ALIAE, MOBILIS et SIRA.

La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

Le groupe APRR est consolidé en intégration globale au sein du groupe Eiffage depuis le 20 février 2006.

Identité de la société tête de groupe et du sous-groupe consolidant :

	Qualité	Pays	identification
Eiffage SA	Tête de groupe	France	709.802.094

## 5.2. Indicateurs comptables et financiers

(en millions d'euros)	Année 2024	Année 2023
Ebitda	1 612,2	1 637,6
Marge d'Ebitda	70,8%	74,7%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation, corrigé de la charge de participation, et avant amortissements et provisions.

## 5.3. Rémunérations des organes de direction

Le Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré par la société.

## 5.4. Litiges

La Société APRR est confrontée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Elle considère qu'au 31 décembre 2024, aucun des litiges en cours lié à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

## 5.5. Engagements

### a) Engagements donnés :

	31.12.2024	31.12.2023
Travaux à engager (1 % paysage )	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### b) Engagement reçus :

	31.12.2024	31.12.2023
Cautions bancaires	5,1	6,6
<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>6,6</b>

### c) Engagements réciproques :

	31.12.2024	31.12.2023
Marchés travaux (signés et non exécutés)	57,3	100,4
Location véhicules et divers	7,5	7,1
Tirage sur crédit syndiqué non utilisé et GAPD	2 002,8	2 001,8
<b>Total</b>	<b>2 067,7</b>	<b>2 109,4</b>

## 5.6. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	0	962 957
Créances diverses	2 111	1 924 949
Dettes d'exploitation	20 848	7 322
Dettes diverses	0	92 978
Charges financières	0	1 224
Produits financiers	0	529 620
Charges d'exploitation	21 893	4 208
Produits d'exploitation	3 858	20 215

## 6. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2024	Autres Capitaux Propres 2024	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividende: reçus	Chiffre d'affaires 2024	Résultat 2024
<b>Filiales</b>									
<b>(plus de 50 % des titres)</b>									
- AREA participation	137 557	1 075 474	100,00%	687 637	687 637	1 318	475 098	0	272 484
- Apollinaire participation 2	15	(1)	100,00%	23	23			0	0
- SIRA	10	772	100,00%	11	11		865	4 526	576
- PARK+	2 989	1 130	60,00%	2 540	2 540		652	2 096	1 129
- CERA *	8	315	100,00%	315	315		119	NC	NC
- APSIVIA	25	10	100,00%	25	25			0	0
- Data New Road *	300	(1 429)	100,00%	1 950	604	2 904		NC	NC
- Infrasim.AI *	1 385	(2 166)	64,98%	900	0	1 312		NC	NC
- Mobilis	525	(509)	100,00%	290	290	600		2 152	(81)
- ALIAE	119 017	(14 260)	99,90%	118 898	118 898	633 481		50 889	(4 462)
- PARK+2	5	NC	76,00%	3 048	3 048	479		NC	NC
<b>Participations</b>									
- Autoroutes Trafic *	349	1 131	24,00%	72	72		124	NC	NC
- Centaure Grand Est *	450	1 299	35,55%	212	212			NC	NC
- Centaure Ile de France *	900	1 987	49,00%	441	441			NC	NC
- ALTECH	37	2 150	14,50%	6	6		24	1 938	217
- AXXES	33 533	(3 994)	32,48%	15 248	9 594			1 038 989	(5 058)
- ADELAC	6 000	59 045	49,90%	138 841	138 841		8 263	74 419	21 374
- DTIX infrastructure	400	NC	49,99%	200	200			NC	NC
- DTIX infrastructure Chalor	400	NC	49,99%	200	200			NC	NC
<b>Total</b>				<b>970 856</b>	<b>962 957</b>	<b>640 094</b>	<b>485 144</b>		

(\*) Capital et autres capitaux propres au 31/12/2023

NC : non communiqué



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

**APRR**

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Forvis Mazars SA**

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

**Deloitte & Associés**

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes  
Capital de 2 188 160 euros  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

# APRR

Société anonyme  
RCS Dijon 016 250 029

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société APRR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APRR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Comptabilisation des recettes de péages**

Note 4.1 de l'annexe aux comptes annuels

### **Description du risque**

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 généré par l'exploitation de l'infrastructure, constituée de réseaux autoroutiers français, en exécution des contrats de concessions, est constitué à hauteur d'environ 96 % par l'activité « Péages ».

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par le contrat de concession exploitée. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Eu égard à ces caractéristiques et au cadre contractuel de la concession, ce chiffre d'affaires ne nécessite pas de jugement important de la direction pour son évaluation et sa comptabilisation.

Néanmoins, ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de péage comme un point clé de l'audit.

### **Travaux d'audit réalisés**

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres spécialistes en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des application de gestion des péages dans la comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- réaliser des tests d'intégration en comptabilité du chiffres d'affaires pour un échantillon de transactions pour différentes sections des réseaux exploités ;
- corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- contrôler, par tests, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages et l'application des contrôles relatifs à leur réconciliation avec les encaissements.

## **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

Notes 2.4, 3.3 et 6 de l'annexe aux comptes annuels

### **Description du risque**

Les titres de participation et créances rattachées détenus par la société concernent principalement des sociétés exploitant ou portant elles-mêmes des titres de sociétés du secteur de la concession autoroutière en France. Ils représentent 2 842,5 millions d'euros à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2024.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité pour les titres d'entités exploitant des contrats de concession prend en compte les perspectives de flux futurs de trésorerie des entités concernées.

Le montant significatif dans le bilan de la société de ces actifs et le degré de jugement requis dans l'estimation de leurs valeurs d'utilité nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de l'audit.

### **Travaux d'audit réalisés**

Nos travaux ont consisté à vérifier la permanence et la correcte application des méthodes utilisées.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par la direction pour déterminer les perspectives de rentabilité des filiales, et plus particulièrement leur cohérence par rapport aux performances passées et au cadre économique et contractuel des concessions autoroutières exploitées par les filiales concernées.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce du code de commerce.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société APRR par l'assemblée générale du 27 juin 2023 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 25 juin 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la première année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

# Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

## Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2025

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Signé par :  
  
A1EC763CCB69493...

Olivier Thireau

Associé

DocuSigned by:  
  
1E98C419EC3E448...

Marc de Villartay

Associé



# COMPTES SOCIAUX

## 2024

# SOMMAIRE

<b>BILAN</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES</b>	<b>6</b>
<b>1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	<b>6</b>
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>6</b>
2.1. Immobilisations incorporelles	6
2.2. Immobilisations corporelles	6
2.3. Subventions d'investissement	8
2.4. Immobilisations financières	8
2.5. Stocks	8
2.6. Créances	8
2.7. Valeurs mobilières de placement	8
2.8. Autres fonds propres	8
2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères	9
2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement	9
2.11. Dettes indexées	9
2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés	9
2.13. Entretien des infrastructures	10
2.14. Risques financiers	10
2.15. Opérations de couverture	10
2.16. Unité de compte	10
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>11</b>
3.1 Immobilisations incorporelles	11
3.2 Immobilisations corporelles	11
3.3 Immobilisations financières	12
3.4 Clients et comptes rattachés	12
3.5 Autres créances et comptes de régularisation	13
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	13
3.7 Capitaux propres	13
3.8 Autres fonds propres	14
3.9 Provisions pour risques et charges	14
3.10 Emprunts et dettes financières	15
3.11 Autres dettes et comptes de régularisation	16

<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>17</b>
4.1	Chiffre d'affaires	17
4.2	Achats et charges externes	17
4.3	Charges de personnel	17
4.4	Autres produits et charges (nets) d'exploitation	18
4.5	Impôts et taxes	18
4.6	Dotations aux amortissements et aux provisions	18
4.7	Résultat financier	18
4.8	Résultat exceptionnel	19
4.9	Impôt sur les sociétés	19
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>19</b>
5.1.	Intégration fiscale et consolidation comptable	19
5.2.	Indicateurs comptables et financiers	20
5.3.	Rémunération des organes de direction	20
5.4.	Litiges	20
5.5	Engagements hors bilan	20
5.6	Eléments concernant les parties liées et les participations	21
<b>6.</b>	<b>LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</b>	<b>21</b>

## ETATS DE SYNTHESE

### BILAN

ACTIF			
(en millions d'euros)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	3.1	99,9	98,6
immobilisation corporelle du domaine propre	3.2	9,1	
Immobilisations corporelles			
- Domaine concédé	3.2	13 736,3	13 595,7
- Amortissements	3.2	(9 033,2)	(8 641,5)
Immobilisations financières	3.3	2 892,8	2 751,2
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>7 704,8</b>	<b>7 804,0</b>
Stocks		5,7	6,1
Clients et comptes rattachés	3.4	148,9	141,5
Autres créances et comptes de régularisation	3.5	364,8	323,9
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.6	1 976,7	1 365,1
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 496,1</b>	<b>1 836,6</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 200,9</b>	<b>9 640,6</b>

  

PASSIF			
(en millions d'euros)	Note	31.12.2024	31.12.2023
Capital		33,9	33,9
Primes et réserves		3,7	3,7
Report à nouveau		0,8	0,5
Acompte sur dividendes		(705,4)	(497,4)
Résultat		1 259,8	1 053,9
Subventions d'investissement		54,1	56,1
Provisions réglementées		65,1	69,7
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.7</b>	<b>712,1</b>	<b>720,4</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>3.8</b>	<b>164,7</b>	<b>164,7</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.9</b>	<b>106,2</b>	<b>96,1</b>
Emprunts et dettes financières	3.10	8 784,2	8 150,1
Fournisseurs et comptes rattachés		73,5	71,7
Autres dettes et comptes de régularisation	3.11	360,3	437,6
<b>Total dettes</b>		<b>9 218,0</b>	<b>8 659,3</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 200,9</b>	<b>9 640,6</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>2 277,8</b>	<b>2 192,0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(1 131,8)</b>	<b>(951,3)</b>
Achats et charges externes	4.2	(218,4)	(209,6)
Charges de personnel	4.3	(181,6)	(170,4)
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	4.4	56,5	50,4
Impôts et taxes	4.5	(301,7)	(202,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.6	(486,6)	(419,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 146,0</b>	<b>1 240,7</b>
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,9	0,5
Résultat financier	4.7	436,4	132,8
<b>Résultat courant</b>		<b>1 583,4</b>	<b>1 374,0</b>
Résultat exceptionnel	4.8	7,3	9,1
Participation des salariés		(20,4)	(22,1)
Impôt sur les sociétés	4.9	(310,4)	(307,1)
<b>Résultat net</b>		<b>1 259,8</b>	<b>1 053,9</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan, au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

## 1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

---

Un nouveau plan d'investissement est entré en vigueur le 31 janvier 2023. Il permettra notamment des aménagements favorisant le covoiturage et les transports collectifs et l'adossement au réseau APRR d'une section de 17 kilomètres de l'autoroute A6 au sud de Paris. Ce plan, dont les investissements s'étaleront jusqu'à 2029, a donné lieu à une évolution de la loi tarifaire.

Le résultat 2024 a été affecté par la nouvelle taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

En outre, l'Autorité de régulation des transports (ART) a publié le 30 novembre 2024 son 3ème rapport sur l'économie générale des concessions autoroutières incluant une lettre d'observations d'APRR et AREA et portant sur les thèmes de la rentabilité des concessions autoroutières, le bon état de fin de concession et les investissements de seconde phase.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels de la Société APRR au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions du code de commerce.

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.2. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de la société correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- Les immobilisations du domaine concédé :

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes concédées par l'Etat, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation

de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art), soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (couches de roulement, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les immobilisations non renouvelables proviennent des investissements initiaux et des investissements ultérieurs appelés « investissements complémentaires sur autoroutes en service ».

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts capitalisés et certaines charges directes affectées.

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ont été inscrites à l'actif en « immobilisations corporelles » et au passif en « autres fonds propres » pour la valeur des dits apports au jour du transfert. Ces apports seront restitués au concédant à l'issue de la concession.

#### - Les amortissements des immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations mises à disposition par le concédant ne font l'objet d'aucun amortissement.

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité » calculé selon le mode linéaire sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charge d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé presque exclusivement selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins-value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables » la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

S'agissant du composant chaussées, il est amorti sur une durée de 12 ans, tout en tenant compte du fait qu'il devra être amorti en totalité à la fin de la concession.

Les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation et au bilan ils sont présentés à l'actif en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### - Provisions pour renouvellement

Conformément à la possibilité offerte par l'article 621-9 du PCG, la société constitue une provision pour renouvellement des biens renouvelables pour un montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement : elle est portée au niveau de ce coût lors du renouvellement du bien). Elle fait l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

### **2.3. Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

### **2.4. Immobilisations financières**

Les titres de participation des filiales et les créances rattachées sont inscrits à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés ou le cas échéant sur la base de la situation nette comptable. L'estimation des flux futurs de trésorerie nécessite l'appréciation de l'expérience et de la performance historique, ainsi que l'ensemble des conditions économiques et contractuelles qui régiront l'activité opérationnelle sur la période résiduelle d'exploitation. Les réalisations effectives futures pourront par conséquent être différentes des estimations effectuées.

### **2.5. Stocks**

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au prix de revient.

### **2.6. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

### **2.7. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **2.8. Autres fonds propres**

Certains apports en nature du concédant ont été inscrits à l'actif en "Immobilisations corporelles" et au passif en "Autres fonds propres" pour la valeur desdits apports au jour du transfert. Le poste « autres fonds propres » sera sorti du passif lors de la restitution des biens au concédant (cf. § 2.2).

## **2.9. Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères**

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change, les différences de conversion étant inscrites dans la rubrique « écart de conversion ». Le cas échéant les pertes latentes sont constatées en provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## **2.10. Coût d'émission d'emprunts et primes d'émission ou de remboursement**

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts et les frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif en charges à répartir et sont amortis linéairement sur la durée des emprunts concernés.

En cas d'émission d'emprunt à un prix supérieur au prix de remboursement, l'écart est enregistré en "produits constatés d'avance" et étalé linéairement sur la durée de l'emprunt.

La méthode ainsi suivie aboutit à un résultat proche de l'amortissement des primes en fonction des intérêts courus dans la mesure où les emprunts sont remboursés in fine.

Conformément à la possibilité offerte par le PCG (art.212-11), les frais d'émission des emprunts, contractés à partir de 2012, sont répartis sur la durée de chaque emprunt.

## **2.11. Dettes indexées**

Les avances de l'Etat et emprunts indexés sont ajustés chaque année de l'incidence de l'indexation, la contrepartie étant inscrite dans la rubrique "Ecart d'indexation". Le cas échéant, les pertes latentes liées à l'indexation sont constatées en charge chaque année par la comptabilisation d'une provision pour risques et charges à hauteur de l'écart de conversion actif.

## **2.12. Engagements de retraite et autres avantages assimilés.**

La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation des engagements du Groupe en matière de départ en retraite constatés au passif du bilan est la méthode des unités de crédit projeté sur la base des salaires de fin de carrière. La méthode est conforme à la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables modifiée le 5 novembre 2021.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux en vigueur à la date de la clôture.

A ce titre, les engagements étant sur le plan conventionnel plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant l'âge de départ en retraite, le coût estimé de ceux-ci est réparti uniquement sur la période précédant l'âge de départ à la retraite permettant d'atteindre le plafond.

Les écarts actuariels résultant de changement d'hypothèse ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêts, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière, sont pris en compte selon la méthode du corridor qui consiste à les enregistrer dans la mesure où ils excèdent, en plus ou en moins, 10 % du montant global de l'obligation ou des actifs du régime.

Dans ce cas, l'écart excédant les 10 % est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires.

### **2.13. Entretien des infrastructures**

Les dépenses d'entretien des infrastructures sont enregistrées au fur et à mesure de leur engagement en charges d'exploitation.

La société APRR a décidé de mettre en œuvre en 2005 la méthode de comptabilisation des actifs par composants pour les dépenses de couches de roulement. Il est rappelé que ces dispositions n'ont pas été rendues obligatoires pour les entreprises concessionnaires de service public, conformément au règlement 2002-10 du CRC.

### **2.14. Risques financiers**

La société APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et essentiellement en France. Elle supporte un risque de change limité sur les transactions qu'elle effectue.

Le financement externe d'APRR est libellé exclusivement en euros et il est assuré essentiellement en taux fixe. La Société n'encourt pas de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse des taux.

### **2.15. Opérations de couverture**

La société APRR disposait d'un portefeuille d'instruments dérivés de taux d'intérêt. Les montants nominaux des opérations de couverture, qu'ils aient ou non vocation à être réglés à terme, ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'engagements s'ils sont susceptibles d'être payés.

Au 31 décembre 2024, la société ne dispose cependant plus d'instruments financiers dérivés.

### **2.16. Unité de compte**

Les tableaux ci-après sont présentés en millions d'euros sauf exceptions signalées.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 3.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31.12.2023	Acquisitions s Dotations	Cessions et reprises	Mises en service	31.12.2024
Immobilisations incorporelles	250,1	4,4	(32,8)	56,5	278,2
Immobilisations en cours	57,4	20,3	0,0	(55,1)	22,6
Amortissement immobilisations incorporelles	(208,9)	(24,7)	32,8	0,0	(200,9)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>98,6</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>99,9</b>

#### 3.2. Immobilisations corporelles

##### Immobilisations du domaine concédé

La totalité du réseau concédé représente 1910 kilomètres environ au 31 décembre 2024, tous en service.

Valeurs brutes	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations de construction	12 453,5	12 272,7
Immobilisations d'exploitation et couches de roulement	1 120,6	1 102,6
Immobilisations en cours	162,2	220,4
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	<b>13 736,3</b>	<b>13 595,7</b>

Valeurs brutes	31.12.2023	Acquisitions	Cessions	Mises en service	31.12.2024
Immobilisations de construction	12 272,7	0,0	(1,6)	182,3	12 453,5
Couches de roulement	427,4	26,7	(30,6)	8,7	432,2
Immobilisations d'exploitation	675,1	11,5	(28,2)	30,0	688,4
Immobilisations en cours	220,4	164,3	0,0	(222,5)	162,2
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>	<b>13 595,7</b>	<b>202,5</b>	<b>(60,5)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>13 736,3</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles du domaine concédé de l'année 2024 est essentiellement due à la réalisation du diffuseur de Chalon-Champforgeuil mis en service en 2024 et aux études sur A6 Nord dans le cadre du plan d'investissement mobilité.

Elle inclut 0,9 million d'euros d'intérêts capitalisés, contre 1,5 million d'euros en 2023.

##### Immobilisation du domaine propre

Une immobilisation est constatée à compter de 2024 correspondant au parking sécurisé poids lourd de Montbartier dans le Tarn-et-Garonne.

### Amortissement des immobilisations corporelles

<b>Amortissements</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises et cessions</b>	<b>31.12.2024</b>
Amortissements de caducité	(7 841,8)	(379,6)	1,2	(8 220,1)
Amortissements pour dépréciation des biens renouvelables	(799,7)	(72,2)	58,8	(813,1)
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(8 641,5)</b>	<b>(451,9)</b>	<b>60,1</b>	<b>(9 033,2)</b>

### **3.3. Immobilisations financières**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Participations et créances rattachées	2 842,5	2 705,1
Prêts	6,6	6,1
Autres immobilisations financières	43,7	40,0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>2 892,8</b>	<b>2 751,2</b>

Le détail des participations et créances rattachées est donné au chapitre 6.

AREA Participation a versé 475 millions de dividendes en 2024. Ces versements n'ont pas justifié la constatation de dépréciation de la valeur des titres correspondants.

La part à plus d'un an des créances rattachées à des participations s'élève à 1 600 M€, dont 970 M€ pour AREA et 630 M€ pour ALIAE.

### **3.4. Clients et comptes rattachés**

	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Clients - Péages (abonnés)	89,3	81,6
Clients - Activités annexes	64,5	63,6
Dépréciation créances douteuses	(4,8)	(3,7)
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>148,9</b>	<b>141,5</b>

Les comptes clients et comptes rattachés sont tous d'une échéance inférieure à un an.

### 3.5. Autres créances et comptes de régularisation

	31.12.2024	31.12.2023
Etat et autres organismes publics	59,7	54,5
Autres créances et produits à recevoir	181,9	152,2
Charges constatées d'avance (autres)	45,8	40,0
Charges à répartir	48,1	49,3
Écart d'indexation	29,2	27,9
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>364,8</b>	<b>323,9</b>

Les créances sur l'Etat et les autres organismes publics sont essentiellement constituées de subventions à recevoir, des créances de TVA et de dégrèvements de taxes à recevoir.

Les autres créances et produits à recevoir sont essentiellement constitués des créances sur les mandataires TIS, et du compte courant d'intégration fiscale avec la filiale AREA.

Les charges à répartir concernent des primes et frais d'émission d'emprunts.

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement la redevance domaniale.

### 3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31.12.2024	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement	1 541,3	797,5
Disponibilités	435,4	567,6
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>1 976,7</b>	<b>1 365,1</b>

### 3.7. Capitaux propres

Le capital est composé de 113 038 156 actions de 0,30 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Capitaux propres	31.12.2024	31.12.2023
Capital	33,9	33,9
Primes d'émission	0,3	0,3
Réserves	3,4	3,4
Report à nouveau	0,8	0,5
Acompte sur dividendes	(705,4)	(497,4)
Résultat	1 259,8	1 053,9
Subventions d'investissement	54,1	56,1
Provisions réglementées	65,1	69,7
<b>Capitaux propres</b>	<b>712,1</b>	<b>720,4</b>

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires.

## Variation des capitaux propres de l'exercice 2024

Capitaux propres (en millions d'euros)	31.12.2023	Affectation selon AG du 25.06.24	Sub.reçues moins reprise 2024	Provisions réglementées	Résultat 2024	31.12.2024
Capital	33,9					33,9
Prime d'émission	0,3					0,3
Réserve légale	3,4					3,4
Autres réserves	0,0					0,0
Report à nouveau	0,5	0,4				0,8
Acompte sur dividendes	(497,4)	497,4			(705,4)	(705,4)
Résultat 2024	0,0				1 259,8	1 259,8
Résultat 2023	1 053,9	(1 053,9)				0,0
Subventions d'investissement	56,1		(2,0)			54,1
Provisions réglementées	69,7			(4,6)		65,1
	<b>720,4</b>	<b>(556,1)</b>	<b>(2,0)</b>	<b>(4,6)</b>	<b>554,4</b>	<b>712,1</b>

L'Assemblée Générale du 25 juin 2024 a constaté l'affectation du résultat 2023 de 1053,9 millions d'euros, augmenté du report à nouveau précédent de 0,5 million d'euros comme suit :

- distribution d'un dividende de 1 053,5 millions d'euros dont la totalité avait été versée sous forme d'acomptes en août 2023 et février 2024,
- affectation de 838 milliers d'euros au report à nouveau.

### 3.8. Autres fonds propres

Les autres fonds propres inchangés sur la période, soit 164,7 millions d'euros, correspondent à des apports gratuits effectués par le concédant et évalués à leur valeur au jour du transfert.

### 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.2023	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provisions utilisées)	Reprise de l'exercice (provisions non utilisées)	31.12.2024
Provisions pour indemnités de fin de carrière	17,1	2,7	(1,9)	0,0	17,9
Provisions pour engagements assimilés	4,4	2,0	(2,1)		4,4
Provisions pour litiges	1,4	0,1	(0,2)	(0,6)	0,6
Provisions pour renouvellement	39,9	8,7	(3,4)		45,2
Provisions pour impôts et autres	5,4	3,9		(0,5)	8,9
Provisions pour risques swaps	0,0				0,0
Provisions pour indexation emprunts	17,0	1,3			18,3
Provisions pour indexation des avances	10,8	0,1			10,9
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>96,1</b>	<b>18,8</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>106,2</b>

### Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail sont les suivantes :

	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%
Taux de progression des salaires	3,25%	3,25%
Tables de mortalité hommes	TH 17-19	TH 17-19
Tables de mortalité femmes	TH 17-19	TH 17-19
Age de départ en retraite pour les cadres	65 ans	65 ans
Age de départ en retraite pour les autres	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés en application de la méthode du corridor s'élève à 2,2 M€.

### **3.10. Emprunts et dettes financières**

	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts CNA à taux fixe	17,5	22,8
Emprunts CNA à taux variable ou révisable (notamment au travers de swaps)	0,0	0,0
Emprunt BEI à taux fixe	0,0	0,0
Emprunt BEI à taux variable	0,0	0,0
Tirage sur la ligne de crédit revolving (RCF)	0,0	0,0
Crédit bancaires à taux variable (swappés en fixe)	0,0	0,0
Emprunts obligataires indexés sur l'inflation	118,3	117,0
Emprunts obligataires à taux fixe	7 800,0	7 800,0
Emprunts obligataires à taux variable	0,0	0,0
Emprunts obligataires à taux variable (swappés en fixe)	0,0	0,0
Avances de l'Etat à TML	22,5	22,4
Billets de trésorerie	651,0	50,0
Concours bancaires courants	0,2	0,1
Dettes rattachées aux participations et aux cautionnements recus	66,8	34,0
<b>sous-total</b>	<b>8 676,3</b>	<b>8 046,3</b>
Intérêts courus sur emprunts	107,8	103,8
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>8 784,2</b>	<b>8 150,1</b>

Une ligne de crédit revolving, d'une durée de 5 ans et prolongeable de 2 fois 1 année, et d'un montant de 2 000,0 millions d'euros, a été mise en place en février 2020.

Sur cette ligne de crédit revolving, aucun tirage ou remboursement n'a été effectué au cours de l'année 2024.

Les emprunts CNA remboursés au cours de l'année 2024 s'élèvent à 5 M€, tout comme en 2023.

Une émission obligataire de 500 M€ a été réalisée en au cours de l'exercice, au mois de mai, à taux fixe, et d'échéance janvier 2034.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2024 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 1,1 milliard d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Au 31 décembre 2024, l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la Société est le suivant :

	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
<b>Total</b>	<b>1 415,3</b>	<b>3 712,0</b>	<b>3 549,0</b>	<b>8 676,3</b>

Au 31 décembre 2024, le groupe APRR ne dispose de plus aucun instrument financier dérivé.

### **3.11. Autres dettes et comptes de régularisation**

	31.12.2024	31.12.2023
Dettes sur immobilisations	59,7	87,6
Dettes fiscales et sociales	168,6	178,8
Produits constatés d'avance	33,6	41,8
Autres	98,4	129,4
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>360,3</b>	<b>437,6</b>

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les primes d'émission, les installations commerciales et les opérateurs télécom.

La ligne « autres » intègre le compte courant d'intégration fiscale avec la société Financière Eiffarie.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

	Année 2024	Année 2023
Péages	2 197,7	2 114,5
Redevances des installations commerciales	50,9	47,5
Locations des installations de télécommunication	8,1	8,6
Autres produits	21,1	21,4
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 277,8</b>	<b>2 192,0</b>

### 4.2. Achats et charges externes

	Année 2024	Année 2023
Energie, fournitures et pièces détachées	(26,2)	(25,2)
Entretien des infrastructures	(12,6)	(12,1)
Autres entretiens	(31,1)	(29,9)
Redevance domaniale	(79,4)	(74,6)
Autres charges externes	(69,0)	(67,7)
<b>Achats et charges externes</b>	<b>(218,4)</b>	<b>(209,6)</b>

### 4.3. Charges de personnel

#### a) Charges

	Année 2024	Année 2023
Salaires et traitements	(116,1)	(111,1)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(59,7)	(54,6)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(5,8)	(4,7)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(181,6)</b>	<b>(170,4)</b>

#### b) Effectifs moyens pondérés

	Année 2024	Année 2023
Cadres	428	416
Agents de maîtrise	1 329	1 302
Employés	581	613
<b>Total des effectifs</b>	<b>2 338</b>	<b>2 330</b>

#### 4.4. Autres produits et Charges (nets) d'exploitation

	Année 2024	Année 2023
Production immobilisée en immobilisations corporelles	26,8	24,2
Remboursement d'assurance	9,2	9,0
Autres	20,5	17,2
<b>Autres produits et charges (nets) d'exploitation</b>	<b>56,5</b>	<b>50,4</b>

#### 4.5. Impôts et taxes

	Année 2024	Année 2023
Taxe d'aménagement du territoire	(149,9)	(145,5)
Taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance	(95,5)	0,0
CET	(30,3)	(32,1)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(4,9)	(4,5)
Autres impôts et taxes	(21,2)	(20,8)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(301,7)</b>	<b>(202,8)</b>

#### 4.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Année 2024	Année 2023
Amortissement de caducité	(379,5)	(361,2)
Amortissement des immobilisations renouvelables	(96,9)	(90,0)
Autres dotations nettes aux provisions	(10,1)	32,2
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(486,6)</b>	<b>(419,0)</b>

#### 4.7. Résultat financier

	Année 2024	Année 2023
Intérêts et charges d'indexation des emprunts	(136,0)	(127,1)
Intérêts intercalaires immobilisés	0,9	1,5
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(6,9)	(6,5)
Dividendes des filiales	485,1	182,1
Autres produits financiers / Produits indexation des emprunts	93,4	82,8
<b>Résultat financier</b>	<b>436,4</b>	<b>132,8</b>

Le montant des dividendes fait l'objet d'un commentaire dans le chapitre 3.3.

Les autres produits financiers incluent notamment les intérêts reçus des entreprises liées pour 44,5 millions et présentés au chapitre 5.6.

#### 4.8. Résultat exceptionnel

	Année 2024	Année 2023
Plus-values et moins values de cession d'immobilisations	1,3	1,4
Amortissement des subventions d'investissement	5,0	4,6
Dotations aux amortissements et provisions (nettes)	1,0	1,1
Autres	0,0	2,0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>7,3</b>	<b>9,1</b>

#### 4.9. Impôt sur les sociétés

	Année 2024	Année 2023
Impôt courant	(310,4)	(307,1)
Autres	0,0	0,0
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(310,4)</b>	<b>(307,1)</b>

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.1. Intégration fiscale et consolidation comptable

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend également les sociétés AREA Participation, Apollinaire Participation 2, AREA, ALIAE, MOBILIS et SIRA.

La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

Le groupe APRR est consolidé en intégration globale au sein du groupe Eiffage depuis le 20 février 2006.

Identité de la société tête de groupe et du sous-groupe consolidant :

	Qualité	Pays	identification
Eiffage SA	Tête de groupe	France	709.802.094

## 5.2. Indicateurs comptables et financiers

(en millions d'euros)	Année 2024	Année 2023
Ebitda	1 612,2	1 637,6
Marge d'Ebitda	70,8%	74,7%

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation, corrigé de la charge de participation, et avant amortissements et provisions.

## 5.3. Rémunérations des organes de direction

Le Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré par la société.

## 5.4. Litiges

La Société APRR est confrontée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Elle considère qu'au 31 décembre 2024, aucun des litiges en cours lié à la conduite de ses activités, n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

## 5.5. Engagements

### a) Engagements donnés :

	31.12.2024	31.12.2023
Travaux à engager (1 % paysage )	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### b) Engagement reçus :

	31.12.2024	31.12.2023
Cautions bancaires	5,1	6,6
<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>6,6</b>

### c) Engagements réciproques :

	31.12.2024	31.12.2023
Marchés travaux (signés et non exécutés)	57,3	100,4
Location véhicules et divers	7,5	7,1
Tirage sur crédit syndiqué non utilisé et GAPD	2 002,8	2 001,8
<b>Total</b>	<b>2 067,7</b>	<b>2 109,4</b>

## 5.6. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	0	962 957
Créances diverses	2 111	1 924 949
Dettes d'exploitation	20 848	7 322
Dettes diverses	0	92 978
Charges financières	0	1 224
Produits financiers	0	529 620
Charges d'exploitation	21 893	4 208
Produits d'exploitation	3 858	20 215

## 6. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations (montant en milliers d'euros)	Capital 2024	Autres Capitaux Propres 2024	Quote part capital	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances non remb.	Dividende: reçus	Chiffre d'affaires 2024	Résultat 2024
<b>Filiales</b>									
<b>(plus de 50 % des titres)</b>									
- AREA participation	137 557	1 075 474	100,00%	687 637	687 637	1 318	475 098	0	272 484
- Apollinaire participation 2	15	(1)	100,00%	23	23			0	0
- SIRA	10	772	100,00%	11	11		865	4 526	576
- PARK+	2 989	1 130	60,00%	2 540	2 540		652	2 096	1 129
- CERA *	8	315	100,00%	315	315		119	NC	NC
- APSIVIA	25	10	100,00%	25	25			0	0
- Data New Road *	300	(1 429)	100,00%	1 950	604	2 904		NC	NC
- Infrasim.AI *	1 385	(2 166)	64,98%	900	0	1 312		NC	NC
- Mobilis	525	(509)	100,00%	290	290	600		2 152	(81)
- ALIAE	119 017	(14 260)	99,90%	118 898	118 898	633 481		50 889	(4 462)
- PARK+2	5	NC	76,00%	3 048	3 048	479		NC	NC
<b>Participations</b>									
- Autoroutes Trafic *	349	1 131	24,00%	72	72		124	NC	NC
- Centaure Grand Est *	450	1 299	35,55%	212	212			NC	NC
- Centaure Ile de France *	900	1 987	49,00%	441	441			NC	NC
- ALTECH	37	2 150	14,50%	6	6		24	1 938	217
- AXXES	33 533	(3 994)	32,48%	15 248	9 594			1 038 989	(5 058)
- ADELAC	6 000	59 045	49,90%	138 841	138 841		8 263	74 419	21 374
- DTIX infrastructure	400	NC	49,99%	200	200			NC	NC
- DTIX infrastructure Chalor	400	NC	49,99%	200	200			NC	NC
<b>Total</b>				<b>970 856</b>	<b>962 957</b>	<b>640 094</b>	<b>485 144</b>		

(\*) Capital et autres capitaux propres au 31/12/2023

NC : non communiqué